

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 619

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 28 QUATER BC

I. - À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qu'ils »

les mots :

« que ces locaux ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 8 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.